

Procès-verbal de l'Assemblée générale de
l'AETOC - Association d'entraide de personnes souffrant de
troubles obsessionnels-compulsifs
du 24 mars 2009 à 18 h. 30, Association Parole, 1 rue du Vieux-Billard

Présents : Alexandre, Daniel, Gisèle, Patrick, Elisabeth, Géraldine, Blandine, Ariane, Simon, Annamaria, María Angeles, Louissette, Isabelle, Sophie

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 17 juin 2008
2. Rapport d'activité 2008 et discussion sur le fonctionnement de l'association
3. Présentation du compte de résultat et du bilan 2007 et 2008
4. Approbation des comptes 2007 et 2008
5. Discussion sur le budget 2009
6. Élection de Nicole Rossy, vérificatrice des comptes
7. Élection des membres du Comité

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 17 juin 2008

On demande si tout le monde a lu le procès-verbal de la dernière assemblée générale. La réponse est oui.

Daniel demande pourquoi, au point 4, le budget provisoire 2009 est estimé à 3345 CHF. En effet, cette somme lui semble plus élevée que celle qu'il avait annoncée l'an dernier alors qu'il était trésorier. Sophie dit qu'il avait fait lui-même le budget provisoire 2009 envoyé avec la convocation à l'Assemblée générale 2008, et que le budget était bien estimé à 3345 CHF.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 17 juin 2008 est approuvé à l'unanimité. Un grand merci à ses auteurs. Il est disponible sur demande ou sur le site www.aetoc.ch.

2. Rapport d'activité 2008 et discussion sur le fonctionnement de l'association

Sophie dit qu'à force de travailler pour l'AETOC, elle acquiert de l'expérience dans les différentes tâches à accomplir. Par exemple, elle a appris la méthode pour que les dépliants de l'AETOC soient à disposition des utilisateurs des CASS (Centres

d'action sociale et de santé) et des UAC (Unités d'action communautaire). En effet, nous avons envoyé en décembre 2008 un courrier avec des dépliants à tous les CASS et les UAC du canton. Après avoir constaté que nos dépliants n'étaient pas à disposition du public dans les CASS, elle s'est renseignée auprès de la direction des CASS qui lui a appris que la bonne démarche consiste à envoyer une demande de distribution de nos dépliants au Service de la communication des CASS, de l'Hospice général et du Service social de la Ville de Genève. Les services de la communication s'occupent de distribuer les dépliants par la suite dans tous les CASS et les UAC. Sophie dit qu'il est nécessaire de faire de telles expériences pour apprendre et que l'on ne peut pas faire tout juste du premier coup.

Sophie évoque aussi les appels téléphoniques réguliers qu'elle reçoit sur le téléphone de l'association qui se trouve chez elle. Elle cite l'exemple d'un appel récent d'une membre de l'AFTOC (Association française de personnes souffrant de troubles obsessionnels-compulsifs), habitant Paris, qui avait reçu un appel d'une jeune fille habitant en France voisine, tout près de Genève, et qui ne connaissait pas l'existence de l'AETOC. Elle souhaitait obtenir une liste de psychothérapeutes cognitivo-comportementaux dans la région genevoise pour l'envoyer à cette jeune fille. Sophie le lui a envoyé par e-mail, ainsi que notre programme d'activités et nos coordonnées, au cas où cette jeune fille aurait envie de participer à nos activités. Cette membre de l'AFTOC a traité elle-même cet appel – nous n'avons pas eu les coordonnées de la jeune fille – mais l'AETOC a fourni les renseignements demandés pour aider cette personne à trouver le soutien dont elle a besoin.

Sophie nous parle des tâches à accomplir, qui sont nombreuses, et dit qu'une participation plus grande des membres de l'association serait souhaitable. Elisabeth dit bien vouloir nous aider, mais que nous ne lui demandons pas son aide et qu'il serait bon d'annoncer plus clairement ce qu'il y a à faire. Sophie dit qu'effectivement elle a de la peine à demander de l'aide, mais qu'elle va s'efforcer de le faire à l'avenir.

Elle rappelle aussi que tous les témoignages sont les bienvenus. Elle se remémore l'expérience toute récente du film de témoignages réalisé avec l'Association Psyfor, dans lequel elle et María Angeles ont témoigné. C'était une expérience unique, très enrichissante et forte.

Elle évoque aussi le site Internet de l'association hébergé chez Horus grâce à l'aide précieuse de Patrick qui nous a amené cette idée et se charge de sa mise à jour régulière, et de Gilles qui, lui, a créé la première page de notre site. Leur travail est remarquable et ils en sont vivement remerciés.

On évoque aussi le répondeur. Voilà typiquement une tâche qui pourrait être déléguée. Techniquement c'est possible, affirme Louïsette qui propose aux personnes intéressées par ce coup de main de faire dévier les appels chez elles.

3. Présentation du compte de résultat et du bilan 2007 et 2008

Louïsette Burckhardt annonce qu'elle ne souhaite plus assumer sa tâche de vérificatrice des comptes. Elle est néanmoins remerciée vivement pour son aide précieuse et sa présence efficace à chaque instant où nous avons besoin d'aide pour la comptabilité. On peut sans hésitation lui attribuer la bonne mise en place de la comptabilité de l'AETOC.

Sophie dit que Daniel a transmis des corrections à faire dans le compte de résultat 2008 et le bilan 2008. En effet, nous avons oublié de mentionner l'amortissement de l'installation d'une deuxième ligne téléphonique chez Sophie. Ses corrections sont intégrées.

4. Approbation des comptes 2007 et 2008

Les comptes 2007 et 2008 sont approuvés à l'unanimité avec les corrections de Daniel.

5. Discussion sur le budget 2009

Le budget 2009 envoyé avec la convocation à l'Assemblée générale est de 2987 CHF.

Louïsette dit que ce budget est sous-estimé et que 80 CHF pour les conférences ce n'est pas assez. A l'Association Le Relais le budget pour les conférences comprend les frais de déplacement et d'hébergement pour les conférenciers. Sophie répond que l'AETOC n'a pas les dimensions du Relais et ne souhaite pas les avoir. De plus, elle a eu de la peine à faire accepter en comité à Alexandre et Daniel un budget de 2987 CHF car ceux-ci estimaient que cette somme était trop élevée. Patrick dit qu'un budget de 2987 CHF est tout ce qu'il y a de plus raisonnable.

Patrick demande où en sont les demandes de subventions. Sophie répond qu'elles sont bientôt prêtes et qu'elles seront envoyées au mois de juin au plus tard. Alexandre dit qu'il doute que nous recevions l'argent que nous demandons. Isabelle lui répond qu'il a une attitude de victime et que l'AETOC a le droit de demander de l'argent aux pouvoirs publics et que cela ne coûte rien de demander.

María Angeles rappelle l'article de la Tribune de Genève du 21 mars 2007 consacré à notre groupe de parole, et l'allusion du dessinateur de presse Hermann au produit de nettoyage Ajax dans son dessin qui illustre l'article. Elle dit vouloir écrire une lettre à Procter & Gamble, selon elle le distributeur de ce produit, pour la publicité indirecte dont il a bénéficié gratuitement. Cela nous permettrait d'obtenir de l'argent de Procter & Gamble.

Le budget de 2987 CHF est approuvé à l'unanimité.

6. Élection de Nicole Rossy, vérificatrice des comptes

Comme Louïsette Burkhardt ne souhaite plus être vérificatrice des comptes, Sophie avait demandé à Nicole Rossy, qui travaille à l'Association Arcade 84 et tient la comptabilité de cette association, si elle voulait bien être vérificatrice des comptes de l'AETOC. Elle a accepté. Elle est donc nommée vérificatrice des comptes aux côtés d'Isabelle Frutiger. Nous les remercions toutes deux vivement pour leur engagement et leur aide précieuse.

7. Élection des membres du Comité

Sophie, Alexandre, Daniel, Ariane et Mariangeles sont réélus membres du Comité. Ariane souligne à nouveau qu'elle désire une parfaite discrétion en ce qui concerne ses coordonnées mais elle souhaite volontiers rester membre du Comité comme auparavant.